

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	33 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d° —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SITUATION

Des choses dont il faudra se souvenir au moment voulu en se disant que l'hitlérisme n'est pas un accident et que ce que nous voyons à l'œuvre dans cette besogne de brigandage, c'est le Germanisme en action.

On se rappelle qu'après la guerre finie, dès 1920, il se trouva chez nous et en Angleterre des hommes qui crurent devoir, on pourrait presque dire : s'exercer de la victoire !

Non seulement ils n'admettaient entendu des réclamations extravagantes qu'on s'en glorifiait, et nous avons comme d'exiger qu'aucun symbole de victoire ne figurât sur un monument édifié à la mémoire d'un homme qui travaillait à effacer des esprits tout ce qui aurait pu les encourager à réclamer des garanties effectives et pratiques grâce auxquelles on aurait édifié une paix solide et durable...

Par exemple, il fallait ne rien laisser subsister des souvenirs de sang, oublier tout ce qui avait démontré aux Anglais et aux Français que les Allemands sont un peuple brutal et sans honneur dont le naturel barbare, difficilement contenu pendant la paix, éclate au premier choc et se rue dans la guerre où il peut satisfaire ses pires instincts.

De 1914 à 1918, les Anglais ne cessèrent de les appeler « les Huns », ce qui les situait exactement à leur niveau pourvu qu'on admit que ces Huns-là avaient su perfectionner leur primitive barbarie.

Tout de suite après la guerre, les bons doctrinaires auxquels je pense s'ingénierent pour qu'il ne fût jamais plus question de cela. Et progressivement, il devint convenable, non seulement de n'en plus parler, mais même de n'y plus penser.

L'incroyable félonie de la violation belge, les atrocités commises par les Boches dans ce malheureux pays, les massacres civils de Dinant et autres lieux, les incendies de Louvain, les fusillades d'otages, les déportations en masse des femmes à Lille, à Roubaix, à Tourcoing, l'exécution du maire de Senlis et cent mille autres gentillesses du même genre, tout ça devait être comme si ça n'avait pas été, tout ça ne devait plus figurer au bilan de la bonne Germanie. De tels souvenirs auraient entretenu des ressentiments funestes et empêché le rapprochement des victimes et des assassins, le doux rapprochement des peuples.

Tenir compte de ces faits, pour régler notre politique, c'était se montrer antihumanitaire. Les oublier, et par conséquent traiter les Allemands comme ils ne sont pas, c'est-à-dire comme un brave peuple, honnête, loyal, fidèle à sa parole, c'était (ainsi que nous le voyons à présent) préparer la paix internationale dans le respect de la justice et du droit !

Quelques-uns, plus généreux encore, se bornaient à prétendre que de tels faits n'étaient pas possibles. Non pas qu'ils fussent ou mesure d'apporter la moindre preuve contraire ou le moindre témoignage. Pour démontrer cette prétendue impossibilité, ils se contentaient d'invoquer les philosophes allemands, les poètes allemands, les musiciens allemands !

Comment admettre, s'écriaient-ils pathétiquement, que le pays de Kant, de Goethe et de Beethoven, ait pu produire de tels criminels !... Ah ! ce que nous avons pu l'entendre, cette invocation qu'ils tenaient pour démonstrative de l'innocence des Boches et qui ne signifiait que leur propre aveuglement !

Comme si ce pays n'était pas aussi celui des soudards de la Guerre de Trente Ans, de Frédéric II, du dépècement de la Pologne !... Comme si la gloire et le génie de Goethe et de Beethoven devaient servir à absoudre et à effacer les crimes des brutes de Guillaume II et des brigands d'Hitler.

Car ils les ont recommencés, ces atrocités !

Et l'on voudrait pouvoir demander à ces négateurs de faits certains, à ces gens qui bâtissent des théories sans tenir compte des réalités, on voudrait pouvoir leur demander s'ils croient à présent — en dépit de Goethe et de Beethoven — que la Germanie est capable de se jeter, pour le martyriser, sur un peuple faible comme un carnassier sur sa proie. On voudrait pouvoir leur demander si les

procédés de guerre employés en Pologne par les Boches ne démontrent pas leur sauvagerie et leur indignité ! Accepteront-ils, cette fois, d'admettre qu'après avoir déchiré le traité de non-agression qui les liait à la Pologne et foulé aux pieds leurs engagements, les Boches, bravant l'opinion universelle, se sont rués à la destruction et au massacre avec une implacable férocité ?

Les aviateurs de l'obsécure Goering sèment la mort parmi les populations polonaises, poursuivant à la mitrailleuse jusque dans les champs des paysans acharnés au travail. Le hideux aventurier que le Reich s'est choisi pour Maître a donné pour mot d'ordre de faire la guerre cruelle, pour la faire courte... car si elle dure, il est perdu ! Sa consigne est rigoureusement exécutée.

Et, encore une fois, on ne peut, ni excuser ni absoudre les exécutants en condamnant le Chef. En effet, cette règle de la guerre féroce, de la guerre impitoyable, de ce que Ludendorff appelait « la guerre totale », avant d'être appliquée en fait, a été mise en théorie par tous leurs écrivains militaires et tous leurs stratèges. Ces destructions de cités, ces hécatombes de populations civiles, ces massacres de vieillards, de femmes et d'enfants sont gravement et systématiquement enseignés dans leurs écoles comme les meilleurs moyens d'abattre les peuples qui ont l'insolence de ne pas vouloir se soumettre au Reich.

Ce sont choses dont il faudra se rappeler au moment voulu en se disant que l'hitlérisme n'est ni une excuse, ni un accident et que ce que nous voyons à l'œuvre dans cette besogne de brigandage, c'est le Germanisme en action !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Quand on ne peut plus y croire

Nous pouvons continuer d'entendre à la radio toutes les voix du monde sans être menacés d'empoisonnement. On fait confiance à notre sens critique, à notre bon sens, à la qualité de notre « moral ». Merci. Or, la radio allemande, parmi quelques communiqués d'un ton enflammé, garde vis-à-vis de la France beaucoup de discrétion et n'a cessé de répéter ces derniers jours que les Allemands n'avaient rien à nous demander. Si les journaux allemands nous parvenaient, nous pourrions y lire, sous une autre forme, ce que nous entendons à l'écoute quand Stuttgart nous parle.

Les Allemands ne nous en veulent pas, n'ont rien à nous demander ? C'est exactement ce que nous pourrions leur répondre pour notre compte, si ce langage ils ne l'avaient déjà tenu à l'Autriche, à Prague, à la Pologne. Que les Allemands ne nous en veulent pas, comme ils l'affirment, c'est possible. Malheureusement, ce qui n'est plus possible, c'est de les croire, nous ne les croyons plus ; et tout le drame est venu de cet état insupportable. Il y avait en Europe un gouvernement qui avait définitivement corrompu la valeur des engagements auquel on ne pouvait plus accorder le crédit de la vérité. Ce doute a rendu la vie des nations précieuse ; elle a empoisonné chacun de nous instants et elle nous a conduits à la décision que nous avons prise.

Qui n'entend encore, en souvenir, la voix de M. Chamberlain, au retour de Munich : « Mes amis, je vous rapporte la paix pour vingt ans ! » Quelle certitude dans cette voix ; quelle clarté heureuse et sincère sur le visage de M. Chamberlain ! L'espérance offerte par ce sage bourgeois anglais à son pays n'est pas encore vieille d'un an ; cependant, combien de fois déjà n'a-t-elle pas été déçue ? La déception a même été si vive qu'elle a convaincu les plus crédules de leur faiblesse. Or, plus la confiance fut naturelle, plus elle s'abandonna et plus elle se reproche et s'irrite d'avoir été ce qu'elle était.

Nous avons tous connu de ces déceptions qui ne pardonnent pas. Il est une pire chose que l'inimitié, c'est la confiance trahie ; c'est le doute ; c'est de ne plus pouvoir croire. Quels rapports entretiennent avec les êtres si l'on sait d'avance que leur promesse est fautive et qu'on ne peut

Informations

L'aide de la Croix-Rouge américaine

La Croix-Rouge américaine vient de consacrer cinquante mille dollars à l'achat de tentes destinées à des hôpitaux de campagne, à des acquisitions de médicaments, de couvertures, le tout au bénéfice de la Croix-Rouge polonaise. Elle a avancé aussi 25.000 dollars à l'hôpital américain de Paris.

Pas de marchandises sans argent

Le Conseil des commissaires du peuple de l'U.R.S.S. a autorisé le commissaire au commerce extérieur à limiter ou interdire l'exportation des marchandises ainsi que la livraison des marchandises déjà expédiées dans les pays où la législation, les ordres administratifs, les règles administratives ou juridiques, l'établissement de limitation des valeurs, etc., créeraient des conditions défavorables au commerce extérieur de l'U.R.S.S. Le Conseil a donné au même commissaire tout pouvoir d'interdire l'exportation de marchandises qui n'auraient pas été payées d'avance par les acheteurs.

Unité polonaise en France

M. Jules Lukasiewicz, ambassadeur de Pologne, a prononcé dimanche, à 19 heures, une allocution radiodiffusée pour annoncer la formation en France d'une grande unité de l'armée polonaise.

Le Reich cesse ses livraisons de charbon à la Hollande

Tous les ports du Rhin ont reçu l'ordre de cesser leurs livraisons de charbon à la Hollande et de rappeler les péniches et les chalands déjà en route. Cinq bateaux allemands ont été arrêtés à la frontière hollandaise.

L'état de guerre entre le Canada et l'Allemagne

M. Mackenzie King, président du Conseil, a déclaré que le gouvernement canadien prendrait d'immédiates mesures pour proclamer formellement l'état de guerre qui existe entre le Canada et l'Allemagne, si la Chambre des communes approuve le discours du trône. Le Sénat a approuvé le discours du trône.

Loterie nationale

Le tirage de la 15^e tranche de la Loterie Nationale qui devait être assuré le 31 août dernier et avait été ajourné, aura lieu à une date très prochaine, qui sera fixée incessamment.

Un appel aux directeurs de cinéma pour qu'ils continuent leur exploitation

Le commissariat général à l'information cinématographique en France et d'étudier, à cet effet, les mesures qui doivent permettre l'ouverture du plus grand nombre de théâtres possible, le commissaire général à l'information demande aux directeurs et directrices de théâtres cinématographiques, ainsi qu'aux directrices de films, de faire connaître d'urgence au service cinématographique du commissariat général de l'information leur désir de continuer ou de reprendre l'activité de leurs exploitations.

L'état-major allemand a dû s'incliner devant la volonté d'Hitler

La « Tribune de Lausanne » écrit que l'état-major de l'armée allemande paraît ne s'être incliné devant la volonté obstinée de Hitler de faire la guerre qu'après une assez longue résistance et une anxieuse hésitation. L'économie allemande est aussi devenue telle que les profiteurs habituels des guerres n'ont plus rien à espérer de celle-ci.

Les billets de 5 et 10 francs

Annouçant le retrait des pièces de 20, 10 et 5 francs, les billets qui les doivent remplacer, du moins déjà pour les pièces de 10 et 5 francs, ont fait leur apparition. Pour l'instant, il semble que, seules, les caisses publiques en soient dotées, qui s'en servent pour l'appoint des paiements qu'elles ont à effectuer. Ces billets sont ceux en bon état qui se trouvaient entre les mains du public il y a quelques années à peine et qui furent retirés au fur et à mesure qu'étaient mises en circulation les pièces qu'ils sont appelés aujourd'hui à remplacer.

compter sur leurs assurances ? Il peut advenir qu'on ne les haïsse pas ; mais cela ne change rien, car s'il est acceptable de vivre à côté d'un adversaire, il est impossible de vivre dans l'insécurité constante du doute.

GUERMANTES.

LES HOSTILITES

Communiqué officiel

N° 14. — Sur le front, une série d'actions méthodiques a permis des avancées entre la Sarre et les Vosges.

L'ennemi a dessiné un mouvement offensif immédiat à l'est de la Moselle, dans la région au nord-est de Sierck.

Des barrages de mines ont été mouillés par les forces navales franco-anglaises dans certaines zones de la Manche et de la mer du Nord.

Nos reconnaissances aériennes se sont poursuivies au cours de la journée.

N° 15. — Nuit calme dans l'ensemble. Une avance locale a pu être réalisée par nos troupes.

Des aviateurs américains se mettent à la disposition des armées canadiennes et anglaises

Trois cents pilotes d'avion des Etats-Unis ont offert de combattre aux côtés des armées canadiennes et britanniques.

La guerre sous-marine

D'après un communiqué de l'Amirauté britannique, les bateaux anglais suivants ont été coulés par des sous-marins : le « Kennebec », le « Winkleigh ». D'autres navires poursuivis ont échappé aux attaques. Par contre, deux bateaux allemands ont dû s'échouer sur la côte norvégienne.

EN PEU DE MOTS...

M. Louis Soulié, maire de St-Etienne, conseiller général, ancien sénateur, vient de mourir. Il était âgé de 68 ans. Il appartenait au parti républicain socialiste et était directeur du journal « La Tribune Républicaine ».

On signale le cas d'une famille de Saint-Yzan-du-Guer (Charente-Inférieure) qui a 12 enfants mobilisés actuellement. Mme veuve Guérin compte, en effet, sous les drapeaux sept fils, trois gendres et deux petits-fils.

Un contrôleur spécial de l'enregistrement à Marseille, nommé Gaudin, conseiller général communiste de Toulon, a été arrêté pour excitation de militaires à la désobéissance et à la révolte.

Le général Billotte, appelé à prendre un haut commandement aux armées, est remplacé au gouvernement militaire de Paris par le général Hering.

Le Conseil fédéral suisse a décidé de ne pas ajourner les élections législatives qui doivent avoir lieu en automne.

NOS ÉCHOS

Le monstre.

Le voici voté à l'opprobre universel. Le voici prenant dans l'histoire la place qu'y occupent quelques ennemis abhorrés de l'humanité. Le voici exécuté par tous les honnêtes gens du monde. Et l'on dirait que cette gloire ignominieuse lui plaît, qu'il l'a recherchée, que, comme les monstres légendaires, il se réjouit des souffrances et des deuils qu'il va causer. Au contraire, il se présente comme une victime d'un complot formé contre l'Allemagne. Il prétend défendre l'honneur et l'indépendance de son pays, dans le temps même qu'il commet contre la Pologne des actes de banditisme.

Et c'est cette duplicité qui le rend plus odieux. Ce cynisme n'a même pas la franchise des violents qui se croient les plus forts, qui abusent de leur force, mais sans se chercher des excuses. Lui tente encore de tromper, avec son propre peuple, les peuples qui assistent aux phases successives de sa perfidie et sanguinaire entreprise. Il ment, il trahit et il proteste simultanément de sa loyauté.

Il fonce sur la Pologne, en lui prêtant les desseins mêmes qu'il a, dès longtemps, formés contre elle. Il attaque qui ne l'attaquait point, en insinuant en attendant même qu'il était exposé aux périls d'une attaque polonaise. Sa fourberie soutient sa méchanceté.

Cocasseries.

La censure a parfois des effets assez drôles. Un jour, dans un article consacré à un général, les suppressions nécessaires furent telles qu'il ne resta plus que ces deux phrases séparées par un blanc :

« Le général X... est un véritable héros... Pendant quinze jours, il ne s'est lavé ni les mains, ni la figure. » C'est ainsi qu'en Allemagne, s'il faut en croire Henri Heine, les censeurs supprimèrent, un jour, presque tout le contenu d'un article et n'y laissèrent que les mots suivants :

Les censeurs sont des idiots.

Mais nous sommes certains que les censeurs allemands ne s'étaient pas aperçus de leur sottise. Tandis que nous soupçonnons fort les censeurs parisiens d'avoir ri les premiers du résultat de leurs travaux de coupure.

Finances de guerre

La catastrophe n'a pas été évitée. Chaque Français est convaincu que tout a été fait pour empêcher le crime horrible commis par le Führer et la partie du peuple allemand qui le soutient et l'acclame. Le devoir de chacun est certain : faire tout son effort pour assurer le triomphe de notre cause.

Les moyens financiers de guerre sont un élément essentiel de la victoire. Il s'agit de se les procurer et de les bien employer.

Un premier point à bien comprendre, c'est que les sacrifices financiers vont être très lourds pour tous. Il ne peut pas être question de maintenir ou d'améliorer le standard de vie, pour qui que ce soit : la sensiblerie est hors de saison. La Patrie est en danger et chacun doit faire son devoir. C'est la période des restrictions qui commence.

Les hommes qui ont la tâche redoutable de diriger les finances publiques ne doivent pas s'emballer. Avant de rendre définitif le programme financier de guerre, ils doivent méditer sur le rendement des mesures édictées et sur les conséquences économiques qui en résulteront. S'agiter n'est pas agir.

A cet égard, il sera bon de tenir compte des expériences faites il y a maintenant un quart de siècle, en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, afin de ne pas recommencer les fautes énormes qui furent alors commises.

Nous avons la chance d'avoir à la tête du ministère des Finances un homme qui vient, pendant près d'un an, de gérer nos affaires avec une prudence et une audace qui ont été rarement égalées. Je le dis en toute franchise ; il y a un an, j'étais tout à fait confiant en l'excellence du programme annoncé en novembre 1938 ; mais je me demandais si le ministre aurait l'énergie nécessaire pour l'appliquer. Aujourd'hui, l'épreuve est faite. Elle a réussi.

Il faut adopter les saines méthodes des finances de guerre. Pour le ministre, ce sera relativement plus facile ; il ne rencontrera pas les obstacles que, sans se lasser, les passions partisanes dressèrent sur sa route, à la fin de 1938 et jusqu'à ces jours derniers.

Une idée essentielle est qu'il ne faut rien faire qui désorganise le pays. Il ne faut pas dire : Peu importent les mesures : c'est la guerre. On verra plus tard.

Vieille histoire.

Il y a presque un demi-siècle que l'empereur Nicolas II, accompagné de l'impératrice, fit à la France sa première visite officielle, visite dont le souvenir est resté ineffaçable pour quiconque assista en 1896 au spectacle de notre allégresse nationale.

La censure (elle fonctionnait alors pour les théâtres, sous les doigts paternels de l'excellent Bourdon) avait exercé ses rigueurs contre un certain nombre de chansons de circonstance, lancées sur les planches des cafés-concerts par des artistes populaires.

On lui avait présenté une innocente pochade intitulée *Francillonnette et Nicolas*. Francillonnette était l'objet de la flamme du petit Nicolas, à qui le méchant Guillaume faisait aussitôt les gros yeux. Le texte soumis au visa portait ce quatrain :

En temps de guerre, certaines mesures sont sages ; d'autres sont mauvaises. Il y a vingt-cinq ans, on a agi sans réflexion, par expédients, dans une foule d'illusions.

On était convaincu que la guerre serait courte ; elle durera quelques mois.

On était persuadé que le vaincu paierait les frais de la guerre. On avait le souvenir de la guerre de 1870-1871. Elle avait été courte ; elle avait procuré au vainqueur de larges dédommagements.

On avait encore l'illusion que les lendemains de guerre sont suivis d'une période de grande activité économique et de grande prospérité. C'est ce qui était arrivé après les guerres napoléoniennes, la guerre de Sécession et, à la France, après 1871. Les ruines de la guerre avaient été facilement réparées. Les forces financières étaient revenues presque instantanément. En France, après 1871, la rançon de guerre avait été payée avant l'échéance fixée par le vainqueur. La prospérité économique s'était développée très rapidement.

En 1914, les finances furent gérées avec ces illusions. Ceux qui donnaient des conseils de prudence ne furent pas écoutés. Les imprudents jouissaient alors d'une grande autorité auprès des pouvoirs publics. Ils préconisaient les expédients et uniquement les expédients. C'était sans danger. La paix reviendrait au bout de quelques mois ; il serait alors facile de tout remettre en ordre par quelques grands emprunts nationaux, comme après 1871.

On sait ce qui s'est produit. Il ne faut pas recommencer les fautes de 1914. Les hommes au pouvoir ne peuvent pas les avoir oubliées. Nous connaissons très bien ce qu'il ne faut pas faire. C'est déjà beaucoup.

Nous n'avons pas les illusions des gouvernants de 1914 : nous sommes persuadés que les dépenses seront formidables ; que les vaincus ne paieront pas ; que la détresse sera le sort commun des peuples d'Europe.

N'oublions pas non plus que le meilleur moment psychologique pour demander à chacun des sacrifices d'argent est celui de la guerre : le sentiment du devoir national est alors très fortement répandu. Les gouvernants doivent ne pas l'oublier.

Surtout, pas d'improvisations ! [De « L'Ere Nouvelle »].

Gaston JÉZE.

Ils fir' leur voyage de noce, A Paris, s'payer' l'un bosse. On leur fit un tel succès Que l'autre en eut un accès...

— Un accès ? De quoi ? De jalousie, évidemment, de colère, de fureur... Le censeur, ému, demanda vite à l'auteur un changement. Et comme le poète ne trouvait pas, Bourdon, plus habitué, trouva.

Il supprima l'accès, qui pouvait amener des complications avec la Wilhelmstrasse, et, de son crayon officiel, traça une rime qui lui sembla moins dangereuse :

On leur fit un tel succès Que l'autre en eut un accès.

En ce temps-là, quand elle coupait, la censure avait la main plutôt lourde ; mais quand elle s'avisait de recoudre, c'était bien autre chose !

LE LISEUR.

CAMORS

SUGGESTIONS RURALES

Au moment où, dans nos communes, on s'ingénie à caser les évacués qui vont nous arriver des régions frontalières et où l'on se dispose à les accueillir le mieux possible, il y a toutefois certaines suggestions dont on nous fait part et qui méritent d'être consciencieusement étudiées.

On nous dit que ces populations sont évacuées par communes et que chaque commune du département du Lot devra héberger une commune d'à peu près de même importance des régions frontalières.

C'est beaucoup si on veut bien tenir compte que, dans nos pays de dépopulation, on a laissé tomber en ruine les locaux des déracinés.

Toutefois, avec un peu d'initiative, on pourra arriver à assurer le confort des évacués, à la condition que ceux-ci ne demandent pas mieux que de se rendre utiles et le travail ne manquera pas, surtout si on a prévu d'envoyer des populations agricoles dans les milieux ruraux.

Personne n'ignore que, dans la plupart de nos modestes exploitations agricoles, le départ du chef de famille ou du fils a totalement désaxé le travail. Les femmes qui restent avec les vieillards et les enfants feront courageusement la tâche, mais ne pourront suffire à rentrer les récoltes et préparer la terre pour les emblavures.

Or, ces familles de modeste aisance ou gênées du fait des années improductives que nous venons de subir ne sont pas capables de rémunérer la main-d'œuvre dont elles auront besoin.

Et c'est pourquoi on nous fait remarquer que, du moment que les évacués toucheront, par personne, une allocation de 6 francs par jour, les ouvriers agricoles pourraient se mettre à la disposition de nos modestes exploitations pour la nourriture.

Personne ne se refuserait de nourrir la main-d'œuvre occasionnelle, mais s'il faut payer des journées aux barèmes, parfois onéreux, fixés par l'administration, nous risquons, l'an prochain, de voir beaucoup d'exploitations agricoles en friche faute de pouvoir payer des ouvriers.

Il y a là une organisation d'urgence qui s'impose, afin de ne pas retomber dans les errements de la dernière guerre où l'on offrait des équipes de dix ou vingt prisonniers à la fois, sous la surveillance de mobilisés français. Cette main-d'œuvre n'était à la portée que de fortes exploitations et ce qui presse actuellement le plus, c'est la petite propriété qu'il faut aider du fait du départ aux armées de ceux qui la travaillaient.

Le Rural.

ALLOCATIONS AUX FAMILLES NECESSITEUSES

Les taux de l'allocation journalière et des majorations prévues par le décret du 1^{er} septembre 1939 pour les familles nécessiteuses des militaires présents sous les drapeaux sont déterminés en fonction de la résidence effective du bénéficiaire de l'allocation principale dans les conditions indiquées ci-après :

12 francs à Paris et dans le département de la Seine.

8 francs dans les communes de plus de 5.000 habitants.

7 francs dans les autres communes.

Majoration pour les enfants âgés de moins de 16 ans à la charge du soutien de famille :

5 fr. 50 à Paris et dans le département de la Seine.

4 fr. 50 dans les autres départements.

Toutefois, dans le cas de changement de résidence, les taux ne sont modifiés qu'à l'expiration d'un délai de trente jours suivant ce changement.

Il ne peut être attribué qu'une seule allocation principale pour l'ensemble des personnes dont le mobilisé est le soutien indispensable.

Peuvent être admis au bénéfice de l'allocation dans l'ordre ci-après les membres de la famille nécessiteuse et à la charge du mobilisé :

- 1° La femme légitime du mobilisé ;
- 2° Ses descendants directs ;
- 3° Son descendant direct le plus proche.

La demande peut être formulée par le représentant légal du demandeur.

A titre exceptionnel l'allocation principale peut être accordée à des membres de la famille ou personnes à la charge du mobilisé autres que la femme légitime, les enfants et ascendants.

Les demandes sont adressées au maire de la commune où réside l'intéressé et à Paris au maire de l'arrondissement. Il en est donné récépissé.

Ces demandes doivent être établies en double exemplaire sous réserve des dispositions de l'article 15 ci-après (période transitoire). Elles doivent être accompagnées des pièces suivantes, également en double exemplaire :

- 1° Le relevé des contributions dues pour l'année précédente par les intéressés certifié par le percepteur ;
- 2° Un état certifié par le maire de la commune indiquant les revenus et les ressources des membres de la famille vivant sous le même toit ou séparément, la superficie des terres cultivées, l'importance du cheptel ;
- 3° Les justifications relatives à l'état civil de l'auteur de la demande et à ses liens de parenté avec le militaire sous les drapeaux et toutes indications de nature à établir que celui-ci remplissait bien les devoirs de soutien de famille ;
- 4° Un bulletin de présence au corps.

Les deux exemplaires de la demande et de ces pièces doivent être envoyés par le maire, avec son avis motivé, au préfet et à la commission cantonale prévue à cet effet.

La commission fixe le point de départ des allocations. Ses décisions, immédiatement exécutoires, sont notifiées au postulant, au préfet, au maire, au contrôleur des contributions qui peuvent en faire appel.

A titre transitoire et au cours des soixante premiers jours qui suivront la

mobilisation, il suffira de produire à la commission, outre la demande, les pièces suivantes :

- 1° Une déclaration faite sous la foi du serment par le postulant ou son représentant. Cette déclaration devra indiquer le nom et l'âge des personnes à la charge du mobilisé ou vivant avec lui, les revenus et moyens d'existence de chacune d'elles, l'importance des terres cultivées par la famille et le nombre de têtes de bétail.
- 2° L'avis motivé du maire.
- 3° Le bulletin de présence au corps.

Lorsque les intéressés ne seront pas en mesure de fournir immédiatement les pièces énumérées ci-dessus, il leur sera délivré, à titre conservatoire, un récépissé provisoire de leur demande. Celle-ci ne pourra toutefois recevoir de suite qu'après constitution par leur soin du dossier sommaire dont la composition est indiquée au présent article.

L'ARTISANAT AU SERVICE DU PAYS

On nous communique :

La Confédération générale de l'Artisanat français, 30, rue des Vinaigriers à Paris 10^e, ses Fédérations nationales et Unions départementales, soucieuses du sort incertain des entreprises artisanales, rappellent aux artisans-maîtres et artisans qu'ils doivent, dans les circonstances présentes, collaborer énergiquement au renforcement de la puissance économique et morale du pays, en maintenant sous toutes leurs formes les activités artisanales de la production par une cohésion toujours plus étroite de chacun au service de la Nation.

A l'heure où toutes les énergies doivent tendre vers un seul but « l'Unité » les artisans-maîtres et artisans trouveront par des contacts toujours plus fréquents entre tous, les éléments nécessaires au maintien d'une économie artisanale renforcée au service de la Nation.

Pour faciliter leurs efforts de labeur et de collaboration, la C.G.A.F. et ses groupes mettent à la disposition de tous la puissance de leurs services collectifs de toutes natures qui seront augmentés, si possible, créant ainsi de véritables centres permanents d'entraide et de réconfort artisanaux pour mieux servir la grande famille artisanale et la collectivité nationale.

Les artisans-maîtres et artisans peuvent demander à leurs groupes le « Questionnaire travaux artisanaux » permettant, le cas échéant, de faire connaître aux autorités compétentes leurs capacités et nature de production.

APPLICATION DES MESURES DE RÉQUISITION COLLECTIVE DES ENTREPRISES TRAVAILLANT POUR LA DÉFENSE NATIONALE.

L'arrêté du Ministre du Travail du 24 août 1939 a prescrit la réquisition collective du personnel de toutes les entreprises ayant des commandes ou sous-commandes de guerre ; le personnel de ces établissements est donc tenu de rester sur place dès maintenant, et à fortiori en cas de mobilisation générale.

D'autre part, en vue de renforcer dans cette dernière éventualité l'effectif des usines de guerre, le Ministre du Travail a organisé l'affectation à ces usines par voie de réquisition individuelle, des ouvriers appartenant à des établissements n'ayant pas de mission de guerre.

Il peut se faire que depuis l'établissement de ces ordres de réquisition individuelle, des établissements qui ne figureraient pas précédemment sur la liste des usines de guerre aient reçu des commandes de guerre. Le personnel de ces établissements se trouve donc soumis par application de l'arrêté du 24 août 1939 à la réquisition collective, alors qu'il peut être également en possession d'ordres de réquisition individuelle portant une affectation différente.

Pour éviter toute hésitation sur la conduite à tenir par les personnes réquisitionnées, le Ministre du Travail rappelle que les réquisitions individuelles l'emportent sur les réquisitions collectives ; les personnes se trouvant dans la situation mentionnée ci-dessus doivent donc, dans tous les cas, sauf ordre contraire de l'inspecteur du Travail chef du Service départemental de la mobilisation de la main-d'œuvre, se conformer aux prescriptions de l'ordre individuel en leur possession.

Il appartiendra aux Chefs d'établissements titulaires de commandes de guerre et qui se trouveraient ainsi privés de leur personnel, de s'adresser aux Services du Ministère du Travail (Inspection du Travail) qui leur fourniront la main-d'œuvre de remplacement nécessaire.

Les redevances d'abonnement téléphoniques

L'« Officiel » publie un arrêté relatif au paiement des redevances d'abonnement téléphonique pendant la durée de la mobilisation générale et des hostilités. L'article premier dit, notamment :

« A partir du 2 septembre 1939 et jusqu'à une date qui sera fixée par arrêté, la suspension des abonnements téléphoniques est autorisée sur demande écrite des abonnés. L'abonné qui n'aura pas formulé de demande et qui cependant, n'effectuera pas le versement de ses redevances d'abonnement, sera considéré comme ayant demandé implicitement la suspension de celui-ci. En conséquence, l'usage de son poste lui sera retiré dans le délai de quinze jours, suivant la date de l'échéance impayée.

Compatriote

Notre distingué compatriote M. Henri Cangardel, administrateur-directeur de la Compagnie générale transatlantique, est nommé membre du Comité consultatif des transports maritimes.

Armée active

Les adjudants Arnaud, Hourcagnou, Barthélémy, sont nommés adjudants-chefs à la 17^e région.

Les sergents-chefs Dominati, Gary, sont nommés adjudants ; les sergents Tardieu, Antoine et Martin sont nommés sergents-chefs à la 17^e région.

La rentrée des classes dans les lycées et collèges

La rentrée des classes aura lieu dans les écoles primaires, lycées, collèges et écoles primaires supérieures, dans les établissements du second degré et dans les écoles et établissements de l'enseignement technique, le lundi 2 octobre.

Il est recommandé aux familles qui ont éloigné leurs enfants de ne pas les rappeler en vue de la rentrée scolaire. Elles sont invitées à faire, dès maintenant, inscrire leurs enfants dans l'école primaire, dans l'établissement du second degré ou dans l'école d'enseignement technique le plus proche de la résidence actuelle de leurs enfants, même si cet établissement ne correspond pas entièrement à l'établissement ou à l'école où l'enfant aurait normalement poursuivi ses études pendant l'année scolaire 1939-1940.

En effet, des dispositions seront prises pour que l'enseignement soit, dans chaque localité, adapté aux divers besoins de sa nouvelle population scolaire. Les chefs d'établissements recevront toutes instructions utiles pour faciliter aux familles l'inscription de leurs enfants dans les diverses écoles avec le moins de formalités possible.

Ravitaillement en essence, pétrole lampant, gaz-oil et fuel-oil

La Mairie nous communique :

Les consommateurs des collectivités suivantes :

A. Administration et Service d'intérêt public : Administration et Service d'intérêt public et privés d'instructions transports routiers commerciaux et routiers, hôpitaux, médecins, vétérinaires, boulangers et autres industries alimentaires concourant au ravitaillement général.

B. Petite Industrie : Usines et ateliers non rattachés à d'autres collectivités, usines d'élevation d'eau, manufacture de l'état, des P.T.T., etc.

C. Agriculture : Battage, labourage et d'une manière générale besoins de l'agriculture, industrie agricole, artisans ruraux, à l'exception des industries alimentaires qui sont rattachées au ravitaillement général.

Sont priés de retirer d'urgence à la Mairie (Salle du Conseil Municipal) les imprimés nécessaires à leur demande de ravitaillement pour le mois d'octobre. Ces imprimés remplis et signés par eux seront remis avant le 12 septembre au même lieu et récapitulés afin que le service du Ravitaillement en Essence puisse adresser un état récapitulatif de ces besoins à la Direction des carburants.

Plan de circulation

Le plan de circulation à sens unique déjà appliqué pendant la journée du 1^{er} septembre devra de nouveau être mis en vigueur les 13 et 15 du même mois.

Mort d'une doyenne

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Victorine Cabanes, née Besse, une doyenne de Cahors, décédée en son domicile rue Barry, à Saint-Georges, à l'âge de 97 ans.

Les obsèques de la regrettée disparue ont été célébrées dimanche à 16 heures, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de bien vives sympathies.

Nous adressons à M. Henri Cabanes, son fils, ancien employé à l'imprimerie du « Journal du Lot », à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Noyé

Jeudi, un soldat de la garnison de Cahors se baignait, dans le Lot, à Saint-Georges, lorsque, tout à coup, il disparut sous l'eau.

Plusieurs camarades se portèrent à son secours, mais ne parvinrent pas à retrouver le corps. Des recherches effectuées vendredi et samedi restèrent infructueuses.

Dimanche, le cadavre a été retrouvé. La victime est un nommé Roger-Alphonse Rodgé, né le 25 janvier 1901 à Bordeaux, domicilié à Augiran (canton de Nérac), soldat à la 1^{re} Compagnie du 28^e d'Infanterie légère.

A partir du lundi 11 septembre 1939, le Bureau de la Direction Départementale du Ravitaillement Général a comme numéro de téléphone, à Cahors, le N° 586.

Stationnement d'autos

D'importants convois de voitures automobiles devant stationner sur les Allées Fénelon les 13 et 15 septembre, toutes dispositions utiles seront prises pour que cet emplacement soit complètement libre.

Circulation des Français en temps de guerre

Pendant la durée des hostilités, toute personne désirant se déplacer en territoire français doit pouvoir justifier de son identité par une carte d'identité portant les empreintes digitales ou munie d'une photographie dûment oblitérée par le timbre de l'autorité civile ou militaire, administrative ou judiciaire qui l'a délivrée, signée de cette autorité et portant le signalement, l'état civil, la profession et le domicile du titulaire.

Les personnes ne possédant pas de titres d'identités trouveront dans le commerce des cartes d'un modèle spécial qui seront établies par les soins de la Préfecture et des Mairies.

Naturalisations

Sont naturalisés Français : Kohout (Charles), monteur-électricien, né le 9 octobre 1914 à Duisbourg-Ruhrort (Allemagne), demeurant à Castelnaud-Montriat (Lot).

Moca (Egisto), tourneur, né le 25 juillet 1900 à Peregia (Italie), demeurant à Figeac.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Outrages et menaces. — A l'audience de vacation qui a eu lieu samedi, a comparu le nommé Emile Lagoutte, manœuvre, 40 ans, pour outrages et menaces contre plusieurs personnes, notamment sur le quai de la gare de Cahors.

Lagoutte, qui a déjà subi deux condamnations, est condamné à 3 mois de prison.

Comité de vigilance et d'entraide des anciens combattants et victimes de la guerre

Les Associations d'Anciens Combattants et de Victimes de la guerre Anciens Combattants du Front, Union Fédérale, Fédération des Fonctionnaires Anciens Combattants ont décidé, afin de donner l'exemple de l'Union totale qui doit être la règle de tous les Français, de constituer un comité unique. Ce comité a été formé le dimanche 10 septembre au cours d'une réunion tenue à la Mairie de Cahors, réunie à laquelle assistaient les représentants qualifiés de ces groupements. Il a pris le titre de « Comité de Vigilance et d'Entraide des Anciens Combattants et Victimes de la guerre du Lot ».

Son siège est fixé au siège de l'Office unique des Mutilés, Combattants, Victimes de la guerre et Pupilles de la Nation, 38, boulevard Gambetta, à Cahors.

Au cours de la réunion a été tracé un programme d'action ; le comité se propose en premier lieu d'assister les familles de mobilisés sans ressources, de les aider à trouver du travail par priorité. De les soutenir au point de vue moral dans toute la mesure de ses moyens et d'une façon plus générale d'intervenir dans la vie publique et sociale pour redresser le cas échéant tous abus.

Le Bureau a été constitué comme suit :

Président : Docteur Fombeur-Buëli. Vice-Présidents : MM. Pédelmas, Troupe, Montanié.

Secrétaire général : M. Calvet. Secrétaire-adjoints : MM. Lacoste et Blanc.

Trésorier : M. Clément-Grandcour. Trésorier-adjoint : M. Parazines.

La correspondance doit être adressée au siège social ainsi que toutes demandes de renseignements.

Permanence tous les jours de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures.

Siège social : 38, boulevard Gambetta, Cahors.

Lycée de jeunes filles

Mme la Directrice du Lycée de jeunes filles informe les familles qu'elle se tiendra à leur disposition à dater du 15 septembre tous les jours, sauf le dimanche et le lundi, de 10 h. à midi et de 14 à 16 heures.

Elle prie instamment les familles des pensionnaires inscrites déjà au Lycée de lui faire connaître immédiatement si elles maintiennent ces inscriptions, le nombre de places devenant tous les jours plus limité.

Pour les planteurs de tabac

MM. Gresse, président de la C.G.T. et Beylard, secrétaire-adjoint, ont eu un entretien avec M. Daudier, directeur général des Manufactures de l'Etat et ses collaborateurs, MM. Desmaroux, administrateur, et Leulliot, chef du bureau de la culture.

Ils ont signalé à l'administration les préoccupations des planteurs de tabac au sujet de la rentrée de la récolte et de la prime à la cueillette dans les circonstances actuelles.

Les représentants de l'administration ont spontanément reconnu le bien-fondé de la demande des planteurs et la décision suivante a été prise :

« Tous les planteurs qui ont obtenu pour la récolte de 1938 la prime entière la toucheront cette année, quelle que soit la date de la cueillette. »

Pour les autres planteurs, la prime entière sera allouée à ceux qui récolteront, avant le 25 septembre, et la demi-prime à ceux qui récolteront avant le 1^{er} octobre.

Pour les tabacs corsés du Lot, mêmes mesures, mais les dates sont retardées de cinq jours.

Auto volée et retrouvée

Jeudi, M. Gesta, représentant de commerce, demeurant à Agen, de passage à Cahors, avait laissé son auto en stationnement sur la place Thiers et était allé voir des amis.

A son retour, il eut le regret de constater que sa voiture avait disparu. Plainte fut portée à la police.

Vendredi, M. le Commissaire de police fut avisé qu'une auto était, depuis la veille, dans un fossé, près d'Arcambal.

Prévenu, un ami de M. Gesta se rendit sur les lieux et, effectivement, reconnut la voiture appartenant à celui-ci. Il apporta, en outre, que le voleur s'était rendu à Concois et, après avoir fait effectuer quelques réparations à la voiture par un garagiste, était reparti de cette localité et, peu après, il abandonnait l'auto près d'Arcambal.

Pour la reproduction du poisson

L'« Officiel » publie les parties du Lot à réserver pour la reproduction du poisson pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 1940 et le 31 décembre 1940.

Ces parties sont comprises de 30 mètres en amont à 30 mètres en aval des barrages de :

Gazeau, Florac, Tissier, Capdenac, dérivation de Capdenac, Arelles, la Madeleine, Frontenac, Toirac, Camboulan, Montbrun, Galliac, dérivation de Montbrun, Cadrien, Cajarc, Labryère, Larnagol, Cénévières, St-Martin-Labouval, Crégols, St-Cirq-Lapopie, Ganil, Bouziès, les Massières, St-Géry, Planioles, entre la digue de Vers et la berge de rive droite, Vers, Galesstie, Arcambal, Lacombe, Labraudie, Mercetès, Gessac, Donelle, Langle, Bourruil, Luzach, St-Marc, Albas, Castel-franc, Floras, Escambous, Meymes, Compastie, Puy-l'Evêque, Grimaud, Lacroze, Touzac, Orgeuil, Fossat, dérivation de Cajarc, Larnagol, St-Martin-Labouval, Crégols, St-Cirq-Lapopie, Ganil, St-Géry, Galesstie, Arcambal, Mercetès, Albas.

La longueur des parties réservées est de 11.867 mètres.

Petites annonces économiques

Bonne à tout faire demande place, ville ou campagne du Lot, 36 ans, sachant faire cuisine. Références. S'adresser bureau du journal.

Entre voisins

M. Noël Béral, cultivateur aux Granges (commune de Vayrac) a porté plainte contre deux voisins, pour menaces et propos diffamatoires. Une enquête est ouverte.

Arrondissement de Cahors

Catus

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort, à l'âge de 53 ans, de M. Pierre Delfour, grand mutilé de guerre, chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire, décédé à Catus, après de longues et cruelles souffrances. Le défunt, père de 7 enfants, dont 2 mobilisés, a été un homme admirable et un patriote convaincu.

En cette pénible circonstance, nous prions ses enfants et toute la famille d'agréer nos condoléances les plus sincères et les plus émuees.

Montcuq

Foire du 7 septembre. — Par suite des circonstances actuelles, cette foire a été sans importance.

Les divers marchés étaient mal approvisionnés et aucune bête de l'espèce bovine n'était exposée sur l'emplacement à ce destiné.

Il y avait bien quelques marchands forains, mais ils ont dû faire une maigre recette.

Devant la pénurie de volaille, il n'a pas été loisible aux vendeurs d'effectuer, comme ils en avaient l'habitude, beaucoup d'achat.

Il s'est bien vendu une certaine quantité d'œufs à un bas prix, 4 fr. la douzaine. Tel est le bilan des opérations qui ont eu lieu.

La prochaine foire aura lieu le mardi 26 septembre. — J. P.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Déviations de la route nationale n° 140. — L'avenue Paul-Bert a bien décongestionné l'étroite et dangereuse rue du Faubourg-d'Anjou ; mais le point de rencontre des deux voies présente les plus grandes difficultés pour les croisements et les virages.

La déviation de la route nationale n° 140 par les lieux dits : les Carnes, Leygues, les Cordeliers, le Clos, constituera une très belle avenue par l'ouest, avec son raccordement avec le boulevard F-Pezel.

Cette réalisation sera accueillie avec la plus grande satisfaction par le public figeacois.

Collège Champollion. — Le principal du Collège informe les familles que des mesures sont prises dès maintenant par la Municipalité de Figeac pour que le Collège puisse fonctionner dès la rentrée des classes, qui sera sans doute un

DERNIÈRE HEURE

La situation en Pologne

En ce qui concerne les opérations militaires, nous devons tout d'abord dégager un fait intéressant qui semble ressortir des indications que l'on a sur les hostilités en Pologne. Non pas que des nouvelles toutes fraîches nous soient parvenues de ce secteur, mais si nous nous reportons au communiqué en date de Varsovie, celui qui a été émis hier par la radio, nous constatons que l'Etat-Major, après avoir indiqué que des combats se poursuivaient dans la région de Oskow, faisait figurer sur ce communiqué cette affirmation très nette : l'ennemi a été repoussé des environs de Varsovie.

Les Allemands avouent avoir « évacué » Varsovie

Le haut commandement allemand assure, d'une part, que l'encerclement de Varsovie progresse rapidement, mais que, d'autre part, ledit haut commandement a décidé de retirer ses troupes occupant Varsovie et ses faubourgs. Le motif donné à ce retrait est celui-ci : Cette mesure a été motivée par les bombardements polonais, mais, traduit en clair, cela semble la reconnaissance implicite par les Allemands de la résistance des troupes polonaises. Le haut commandement allemand nous apporte un autre élément non moins intéressant, qui ne concerne plus les opérations locales de Varsovie, mais l'ensemble des opérations de Pologne.

« Une armée ne peut pas toujours avancer », déclare le commandement allemand, aussi ajoute-t-il : « Le corridor étant maintenant occupé, les troupes allemandes s'emploient-elles à des opérations de nettoyage, afin de poursuivre leur avance. »

Un avion allemand abattu en territoire neutre

Un avion de reconnaissance allemand a été abattu. Un lieutenant et un sous-officier ont été internés. L'appareil a été saisi.

La ville de Bâle a été évacuée

La majeure partie de la population bâloise a été évacuée dans les villages du lac de Constance.

Le maréchal Goring censure son propre discours

Une dépêche nous montre, en ce qui concerne le discours de Goring, que l'on a été assez étonné d'apprendre en Roumanie que le texte ne correspondait pas à celui prononcé à la radio ; il a, en effet, certaines nuances et certaines différences que l'on enregistre en Roumanie. C'est ainsi qu'à la radio, le maréchal Goring avait adressé des menaces à la Yougoslavie et à la Roumanie. Ces menaces, constate-t-on, avaient disparu dans le texte communiqué à l'agence et à la presse roumaine.

Cabinet Immobilier
(20^e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar-Joffre
CAHORS

VENTE ET ACHAT
toutes propriétés
Châteaux, villas, tous immeubles
ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

peu retardée. Les inscriptions pour la future année scolaire seront reçues à partir d'une date qui sera communiquée ultérieurement aux familles. Seuls les internes sont priés de se faire inscrire de suite, mais par lettre seulement. En raison des travaux en cours pour l'installation du Collège dans d'autres locaux le Principal s'excuse de ne pouvoir recevoir les parents en ce moment. — Le Principal : MEYER.

Administration des communes mixtes.

C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons appris que M. René Raygasse, fils de M. Maurice Raygasse, directeur du Musée d'ethnographie et de préhistoire de Bardo à Alger, dont nous avons annoncé récemment le succès au concours d'administrateur des communes mixtes en Algérie, vient d'être nommé administrateur adjoint à Laurès, commune d'Avrès, département de Constantine.

Nous lui adressons toutes nos félicitations en les étendant à toute sa famille.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Ecole primaire supérieure de jeunes filles. — Mme la directrice de l'E.P.S. de jeunes filles de Gourdon porte à la connaissance des familles qu'en raison des circonstances actuelles l'école fonctionnera dès la rentrée comme exterrané et que les internes désireuses de poursuivre leurs études devront se préoccuper de trouver une pension en ville. Sur leur demande, elle facilitera leurs recherches dans toute la mesure possible.

Vayrac

Vol et recel. — Le 23 juillet dernier, M. Lajarrige, propriétaire à Vayrac, constatait que trois fourches qui étaient dans son champ avaient disparu. Plainte fut portée.

Mais, quelques jours plus tard, M. Lajarrige, se trouvant à Aurillac, reconnut un de ses outils à l'étalage du nommé Delmas, brocanteur. Celui-ci, interrogé, déclara avoir acheté les trois fourches pour la somme de 10 francs au nommé Justin Auriche, domestique à la Condamine, près d'Aurillac.

Poursuivis devant le tribunal correctionnel d'Aurillac, Auriche a été condamné à 8 jours de prison pour vol et Delmas à 50 francs d'amende pour recel.

Souillac

Etat civil du mois d'août. — Naissances : Delpérol Jean, Duchaud Lacoste, Bernados Gérard.

Mariages : Gabel Alphonse et Conil Simone ; Castagné Armand et Arteil Marthe.

Décès : Marie Grandau, 78 ans ; Orchassal Baptiste, 66 ans, route Nationale.

AGENCE IMMOBILIÈRE

ACHAT - VENTE & LOCATION
D'IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS DE
RAPPORT & D'AGRÈMENT
ANTIQUITÉS

Châteaux - Maisons - Villas - Jardins
Bols - Fonds de Commerce

A.-Cyrille VAISSIÉ
2, Rue du Portail-Alban, 2
CAHORS (Lot)